



# **LA CNFR...**

## **TOUTE UNE HISTOIRE !!!**

# **L'AVENTURE DES FOYERS RURAUX EN QUELQUES DATES**

**Par Pierre Charles  
Président de l'UR Lorraine**

**Texte rédigé pour la Journée d'Accueil  
des Nouveaux Salariés et Bénévoles  
- 2 décembre 2016 -**



# L'HISTOIRE DES FOYERS RURAUX EN QUELQUES DATES

Par Pierre Charles, Président de l'UR Lorraine



**1936** : Front Populaire : Des Foyers Ouvriers  
Des Foyers paysans

**1939** : 130 foyers paysans

⇒ « Former l'élite du monde rural de demain en assurant aux jeunes paysans une formation technique-humaine-sociale »

Ainsi le *Foyer Paysan de culture et d'émancipation intellectuelle* de Saint Jean du Doigt est créé par un petit paysan du Finistère, membre de la SFIO (section française de l'internationale ouvrière) et de la CNP (Confédération Nationale des Paysans) : Pierre TANGUY-PRIGENT.

A 26 ans, TANGUY-PRIGENT devient le plus jeune député de France.

Il sera en 1944 le Ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement du Général de Gaulle.

Son rôle dans la création des Foyers Ruraux sera capital.

## 1945 – 1946

Un contexte d'après-guerre confronté aux problèmes d'approvisionnement, d'épuration, de rétablissement de l'autorité de l'Etat et de la réconciliation nationale.

Les acteurs :

- **Jean GUEHENNO** est nommé Directeur Général des mouvements de jeunesse et d'Education populaire, c'est un ancien de l'équipe Léo Lagrange en 1936.
- **Yvonne FOURNOUT**, ancienne résistante active, était agent de liaison avec TANGUY-PRIGENT. Elle participe à la libération de Paris et contribue à la réorganisation du Commissariat à l'Education générale et aux Sports (Jeunesse et Sport). Elle devient inspectrice des mouvements de Jeunesse. Elle reprend le dossier des Foyers.

Les objectifs du Ministre **TANGUY-PRIGENT** sont la reconstruction d'une agriculture moderne par la productivité mais aussi par le **progrès social** :

- Le statut du fermage et du métayage
- L'intensification et la vulgarisation agricole (avec le soutien du Plan Marshall)

→ Le développement de 3 institutions :

- Le syndicat
- La coopérative
- **Le Foyer Rural**, lieu de rassemblement des hommes, des énergies, des compétences.

Création par J. GUEHENNO de la Commission d'Education Populaire regroupant la Santé publique, la CGA (Confédération Générale Agricole), le SNI (Syndicat National des instituteurs), la JAC (Jeunesse Agricole Catholique), la Ligue de l'Enseignement et la République des Jeunes.

→ Dans ce cadre, **le Foyer devient Rural et non Paysan**.

Tous revendiquent le caractère apolitique du Foyer Rural, mais la CGA défend les foyers agricoles pour la diffusion de la vulgarisation ; la Ligue des Foyers socio-éducatifs, centrés sur l'école et la JAC, peu solidaire de l'identité laïque, les Foyers paroissiaux.

Le choix va se porter sur la forme mais pas sur le fond sur le modèle du foyer communal présenté à l'exposition universelle de 1937, c'est-à-dire un bâtiment avec plusieurs salles avec coexistence d'activités récréatives, promotion collective, vulgarisation, loisirs.

**Le 13 septembre 1945**, le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de l'Education Nationale officialise l'existence des foyers ruraux par circulaires d'agrément.

L'agrément accordé par la Commission interministérielle donne droit à subventions grâce à un budget de 30 000 000 F soit 0.5% du budget du Ministère de l'Agriculture.



**Mme FOURNOUT** devient Secrétaire Générale de la commission d'agrément  
Elle est **détachée du Ministère** de l'Education Nationale au Ministère de l'Agriculture pour développer les Foyers ruraux sur tout le territoire national.

→ **Le 17 mai 1946**, lors d'un stage organisé par Peuple et Culture au Château de Sceaux, les militants des Foyers Ruraux créent la **FNFR (Fédération Nationale des Foyers Ruraux)**.

**Monsieur Max BRAMERIE** devient le **Président fondateur de la FNFR**.

Mme FOURNOUT, tout en conservant sa fonction à la Commission d'Agrément, devient **Secrétaire Générale de la FNFR**. Son secrétariat au Ministère de l'Agriculture gère les affaires courantes de la FNFR.

Dès 1946, le Ministère de l'Agriculture se dote d'une ligne budgétaire de **15 millions** de subvention pour la création de Foyers Ruraux.

Les foyers ruraux se construisent et sont dotés de **projecteurs de cinéma 16mm**.

Le Foyer Rural peut prendre la forme **coopérative ou associative** de la loi 1901.

Dès sa création en 1946, **la FNFR entre à la Confédération Générale des œuvres Laïques** en tant qu'**association** à base nationale, mais garde son autonomie juridique tout en bénéficiant de postes d'instituteurs détachés ainsi que des services des FOL.

Assez rapidement les relations entre la Ligue et la FNFR se détériorent, la FNFR cherchant à développer des Fédérations départementales.

Des conflits également avec la FFMJC et scission avec l'Union Nationale des Foyers Ruraux de la Famille et des Jeunes.

**1952** : - **Le nombre de Foyers Ruraux augmente rapidement** : 825 en 1952.

- Le siège social quitte le domicile de Mme FOURNOUT pour s'installer Rue Marmontel, dans le XVème à PARIS.

Un partenariat s'est instauré avec les Francas, Peuple et Culture et les CEMEA pour les formations.

**En 1964** : - le siège social s'installe rue de Javel

- **Création du FONJEP**

**Les instituteurs** ont marqué la vie de notre mouvement à la présidence et au secrétariat général hormis la présidence DUSAUSOY un bijoutier de l'Oise.

**1966** : Construction du centre de **MITTELWIHR** en Alsace : **centre de formation et accueil familial**. Ce centre a été vendu fin des années 90 à la Communauté de communes.

**1968 à 1971** : conflit avec les **mis à disposition (MAD)** avec retour au ministère de l'agriculture par le benjamin du Bureau. Un seul MAD reste à la FNFR, en charge des formations (Raymond Bousquet).

**Groupama** devient l'assureur des Foyers Ruraux.

En 1970, création du village de vacances d'**ALENYA**, déficitaire jusqu'à sa vente 20 ans plus tard.

Durant cette même période, la Fédération des **Pyrénées Orientales (PO)** s'est lancée dans la gestion de plusieurs **villages et centres de vacances** (Verney-les-Bains, Font-Romeux, etc...) appartenant à la Compagnie du Bas-Rhône. La FD du Vaucluse gère le centre de Lourmarin et celle du Tarn et Garonne avec Rocquecor.

Autant de situations de **gestion déficitaire** dans lesquelles la FNFR s'est impliquée dans l'équilibre des comptes, jusqu'à la déconfiture début 1990 des centres des PO dans laquelle la FNFR était caution. A cette époque le Président des PO était le Président de la FNFR.

Pour **sauver la FNFR**, le Ministère de l'Agriculture est intervenu pour couvrir la **dette de 8 Millions de francs** dus à la Compagnie du Bas-Rhône.



En 1974, élection d'un nouveau Président après au moins cinq tours de scrutin. **Joseph TRILLES**, viticulteur des PO, ancien de la JAC, centriste, marque une nouvelle période jusqu'en 1991, date de son éviction.

Cette mandature est marquée par plusieurs faits significatifs :

- En 1977, **remembrement** des locaux de Marmontel et de la Rue de Javel par l'achat d'un **nouveau siège social** de 400 m<sup>2</sup>, d'un F2 et d'un F5 au **2 rue Sainte Lucie**, toujours dans le XV<sup>ème</sup> à Paris avec subvention du Ministère de l'Agriculture et emprunt.
- J. TRILLES contribue à la création d'un groupe de Sénateurs centristes, dont **ARZEL**, Président de l'UBAPAR et membre du CA de la FNFR. Au cours de cette période, le Sénat soutient les Foyers Ruraux par des amendements lors des votes du budget de l'Agriculture.
  - o La FNFR retrouve une dizaine de mis à disposition (MAD) de l'Agriculture.
  - o Le **Ministère de la Culture** crée une ligne budgétaire pour **l'animation culturelle** en milieu rural, dont bénéficie la FNFR, et lui accorde en outre 2 postes de *mis à disposition* suite au déplacement du ministre au congrès de la FNFR.
- La FNFR crée un poste de **Délégué Général** (Alain MARAIS), qui deviendra DRAC à l'issue de son passage à la FNFR.
- Durant cette présidence, la FNFR accompagne la professionnalisation des animateurs socio-culturels des FD, met en place la **CNAFRE** (Confédération Nationale des Associations de Foyers Ruraux Employeurs) et négocie une convention d'entreprise pour les personnels des Foyers Ruraux avant l'application de la convention collective de l'animation socio-culturelle en 89.
- La place du sport aux Foyers Ruraux se développe et nécessite **l'agrément sportif** du Ministère des Sports pour bénéficier de subventions. Grâce au concours de **René LAVERGNE** (vice-Président de la FNFR), la **FNSMR** et les comités départementaux et régionaux du sport des Foyers Ruraux sont créés et reconnus.
- En 1983, les **URF (Université Rurale de formation)** se développent sur les territoires avec des dotations nationales.
- **L'Université Rurale Européenne** est mise en place grâce au concours du Ministère de l'Agriculture et surtout au soutien de la FNFR.
- Depuis 1981, le bulletin d'information national des Foyers Ruraux donne lieu à la reprise par la FNFR du titre de la revue « **ANIMER, mon village, mon Pays** » réalisé et imprimé en interne.
- Les créations de Foyers ruraux, de Fédérations départementales et d'Unions Régionales ont fortement progressé : **près de 2000 FR et 64 FD, 16 URFR**. Les Bretons, les Alsaciens et les Foyers Ruraux de la Famille et des Jeunes nous ont rejoints. Les projets des Fédérations et des FR ont été accompagnés.
- Les réformes statutaires se succèdent :
  - o En 1983 les statuts de la FNFR s'ouvrent aux associations thématiques, provoquant un débat interne entre **Foyéristes et Ruralistes**.
  - o **En 1989 la FNFR devient Confédération des Foyers Ruraux (CNFR)** avec comme adhérents les FD et UR. Les Foyers ruraux ne sont plus adhérents directs de la Confédération (question qui fait toujours débat, fin 2016).

**Cette période 1974-1991** de la Présidence TRILLES prend **fin dans la douleur**.

**Les erreurs de gestion**, les contentieux, les baisses de subvention, le développement de la professionnalisation dans les FD et UR, les conflits au niveau national entre les salariés du siège et les MAD ont conduit le Ministère de l'Agriculture à proposer la nomination d'un ingénieur d'agronomie (**JP LEBRUN**) pour redresser une situation nationale du mouvement, devenue critique.

Ainsi, en réaction à la suppression de crédits de l'animation rurale aux associations rurales nationales, mais suite au maintien de la dotation à la CNFR, les associations rurales créent la coordination du **CELAVAR** (Comité d'Etude et de Liaison des Associations à Vocation Agricole et Rurale), dans laquelle la CNFR trouvera



progressivement une place de premier plan, jusqu'à héberger le CELAVAR dans ses locaux.

L'élection d'un nouveau Président (**JC RICHARD**) en 1991 rétablit un fonctionnement plus serein, tendant à maintenir les acquis. La Confédération prend forme avec un **soutien significatif aux Unions Régionales**, qui se sont dotées de **délégués régionaux**.

Le nombre de postes FONJEP de JS et surtout de l'Agriculture progressent. Mais le vote du Budget de l'Agriculture et **la dotation aux Foyers Ruraux est chaque année plus difficile à maintenir**.

→ Les Foyers Ruraux, les Fédérations, la **CNFR mobilisent les parlementaires**, jusqu'à 150 interventions, mais la **dotation est finalement réduite de moitié** et les MAD ne sont plus remplacés lors de leur départ en retraite. C'est également en 96 qu'ont lieu les festivités du **cinquantenaire** de la CNFR, salué par le Ministre de l'Agriculture de l'époque.

Lors de l'élection du bureau en 1998, c'est **Jean-Marie LAVERGNE** qui est élu avec une majorité d'une voix (contre Pierre CHARLES). Le Délégué Général (**JP LEBRUN quitte la CNFR** début 1999) est remplacé par un MAD, **François MARTIN**, homme de projet mais peu sensible à la gestion.

C'est durant cette mandature que François MARTIN impose et affiche le vocable de **« Mouvement Rural »** pour le réseau des Foyers Ruraux, occasionnant un débat qui fin 2016 n'est toujours pas clos.

Fin 2003, les Fédérations de Lorraine et de l'Hérault décident de ne plus respecter le schéma d'adhésion, en désaccord avec la politique conduite par la FNFR. Les 4 Fédérations se voient exclues du Mouvement.

En septembre 2004, le commissaire aux comptes déclenche une procédure d'alerte sur les comptes déficitaires de l'exercice 2003.

→ C'est à la **fin de l'année 2004** que la CNFR est informée par le Ministère de l'Agriculture que sa **subvention annuelle de 400 000€ ne sera pas versée et que les 43 postes FONJEP Agriculture sont supprimés**. Les engagements et accompagnements de projets de l'année ont déjà été honorés. **C'est la crise**.

La CNFR est contrainte à la **vente des 2 appartements** de la rue Sainte Lucie.

→ La fin de la mandature de JM LAVERGNE signe le **début du conflit avec la FNSMR**.

La **FNSMR**, devenue de plus en plus exigeante envers la CNFR, tend à revendiquer son indépendance tout en cherchant à garder le réseau de Foyers Ruraux sportifs qui alimente son budget.

Mal conseillée, sans réseau d'influence fiable, la CNFR traverse **une période difficile**, les délégués généraux se succèdent, les FD et UR sont peu accompagnées, mais le train de vie national ne prend pas en compte une situation financière devenue **déficitaire**.

Ce qui devait arriver, arriva, puisqu'au **congrès de Digne le 21 mai 2005**, les quatre fédérations exclues fin 2003 sont réintégrées au Mouvement à une très large majorité de l'Assemblée Générale. Les rapports d'activités et financiers sont rejetés et le Bureau National est démissionné en séance par l'Assemblée Générale.

Dans la panique du moment, c'est le Président de la FD de Réunion, **James FONTAINE**, un presque inconnu du mouvement, qui tel un coup d'Etat, avec quelques membres de l'ancien Bureau, prend la présidence du Conseil d'Administration et le clôturé sans désignation des autres membres du bureau. Un Conseil d'Administration, convoqué dans l'urgence le 11 juin, désigne un Bureau et le Président Fontaine clôturé là aussi immédiatement le CA en présence d'un huissier.

→ Une **Présidence** de quatre semaines seulement avant d'être **destitué par le Conseil d'administration suivant le 25 juin 2015**.

Le 25 juin 2005, **Laurent-Marc MELLARES** est élu Président. La CNFR doit à nouveau se redresser et, après une présidence de transition d'un an, c'est le retour à une période plus calme de **refondation** conduite par **Jean-**



**Marie BEURTON** et **Alain MANACH**, son délégué général, grâce à une nouvelle révision des statuts qui confirment la notion de **confédération** et un **projet politique** du mouvement. C'est sous sa présidence qu'est initié l'outil informatique d'adhésion « **Gestanet** ».

En 2009, le **conflit avec la FNSMR** s'accroît, avec la dénonciation de la convention de mise à disposition des locaux, engageant une procédure d'expropriation finalement confirmée par la Cour d'Appel de Paris **au bénéfice de la CNFR** fin novembre 2016. Une procédure judiciaire reste néanmoins en cours.

La maladie contraint Jean-Marie BEURTON à renoncer à son mandat et conduit son vice-Président, **Pascal BAILLEAU**, à la Présidence lors du Conseil Confédéral du 28 avril 2013.

**Pascal BAILLEAU** est élu et reconduit dans sa fonction de Président lors du congrès des 14 et 15 mai 2016.

**Mais le mouvement reste fragile, avec des moyens limités en subventions, des personnels qui se succèdent trop rapidement, des cotisations qui sont âprement discutées en Assemblée Générale et un réseau partenarial qui se restreint. Le Réseau des Foyers Ruraux est lui aussi touché par la baisse des moyens accordés aux FD et UR par les collectivités territoriales.**

Début 2016, la CNFR quitte Paris pour s'installer à **Montreuil**.

Pierre Charles, décembre 2016